

Travailler en hauteur en toute sécurité - Modules 1 et 2 - Utilisation, montage, démontage et adaptation d'échafaudages

 8 h  200,00 €

Public

Entreprises de la construction.

Toutes personnes amenées à monter et démonter un échafaudage

Prérequis

Aucun.

Objectifs

L'A.R. "Travaux en hauteur" du [31/08/2005 \(http://www.construtec.be/files/u1/AR_trav_hauteur_31_08_05_annexe.pdf\)](http://www.construtec.be/files/u1/AR_trav_hauteur_31_08_05_annexe.pdf), visant à réduire davantage le nombre d'accidents de travail et de maladies professionnelles, comporte un certain nombre d'implications pour les employeurs:

Afin d'éviter les accidents de travail et maladies professionnelles, l'employeur doit utiliser les équipements de travail et de protection adéquats;

Les travailleurs-utilisateurs d'échafaudages doivent acquérir les connaissances nécessaires pour l'exécution de travaux en hauteur par le biais d'une formation;

L'employeur doit désigner et former des personnes compétentes.

...

Des travaux en hauteur s'effectuent dans chaque entreprise de construction. Afin de répondre aux exigences réglementaires, une formation "Travailler en hauteur en toute sécurité" (sécurité des travaux en hauteur) est fortement conseillée!

Ce que la formation vous propose?

Les connaissances et aptitudes apprises sont les suivantes:

Savoir prendre les mesures adéquates permettant de travailler sur des échafaudages dans le respect des règles de sécurité et de salubrité

Connaître le rôle des utilisateurs, des personnes compétentes et de l'employeur en matière d'hygiène et de sécurité du travail

Acquérir les notions de la réglementation relative au bien-être liée aux travaux en hauteur

La concrétisation et la mise en oeuvre des prescriptions relatives à la sécurité et l'hygiène

En fonction du contenu de la profession et du pré-acquis des participants, nous proposons deux modules pour utilisateurs d'échafaudages, voire personnes compétentes (préposées). Les modules peuvent être suivis consécutivement mais le module 2 doit avoir été suivi avant le module 3.

Objectifs du module 2 :

Pouvoir comprendre le schéma de montage, démontage ou transformation d'échafaudages simples

Connaître et pouvoir interpréter les règles de montage, ainsi que d'utilisation pour le montage, démontage et transformation d'échafaudages de type simple

Connaître et pouvoir interpréter les mesures de sécurité relatives aux conditions climatiques pouvant nuire à la sécurité de l'échafaudage

Connaître tout autre risque venant du montage, démontage ou transformations.

- Connaître les règles de montage et le mode d'emploi d'échafaudages simples: les mesures de prévention à prendre lors du montage, le placement, la stabilité, la solidité, la résistance, l'accès, le démontage et le stockage.
- Savoir lire et interpréter les documents de montage et d'utilisation (plan de montage, procès-verbal de réception, rapport de vérification)
- Interpréter un plan d'échafaudage simple
- Connaissance du support, classe et stabilité en fonction des travaux à effectuer
- Connaissance des échafaudages simples
- Connaître l'ancre de l'échafaudage
- Connaître les moyens d'accès tels que les échelles
- Connaître la répartition de la charge sur l'échafaudage

Ici sont intégrées 4 heures de pratique du montage d'un échafaudage cadre, d'un échafaudage multidirectionnel et d'un échafaudage roulant, et l'on revient sur les aspects précédents.

Informations pratiques

> Droit d'inscription

200,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires

 Verviers - rue de l'Est 18

- > Le 15 janvier 2026
De 8h30 à 17h
- > Le 22 janvier 2026
De 8h30 à 17h
- > Le 4 février 2026
De 8h30 à 17h
- > Le 12 février 2026
De 8h30 à 17h
- > Le 5 mars 2026
De 8h30 à 17h
- > Le 8 avril 2026
De 8h30 à 16h30
- > Le 12 mai 2026
De 8h30 à 16h30

 Liège - Construform

- > Le 13 janvier 2026
De 8h30 à 17h00
- > Le 3 février 2026
De 8h30 à 17h
- > Le 10 février 2026
De 8h30 à 17h
- > Le 6 mars 2026
De 8h30 à 17h
- > Le 13 mars 2026
De 8h30 à 17h

 Liège-Construform

- > Le 26 mars 2026
De 8h30 à 17h00
- > Le 21 avril 2026
De 8h30 à 17h
- > Le 9 juin 2026
De 8h30 à 17h

> Certificat - Attestation

Attestation de participation au module 1 + 2

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

Les ouvriers de la Commission paritaire de la **Construction** (CP 124) bénéficient d'aides très intéressantes pour suivre les formations, en particulier au cours de la période hivernale s'étendant du 1^{er} décembre au 31 mars.

Pour tout renseignement sur ces aides, contactez Constructiv Liège – lg@constructiv.be – T 04 221 56 70

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus et découvrir la procédure d'inscription, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation**. (<https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-la-cp-200>)

> Partenaires

Constructiv --> Pour les travailleurs du secteur de la construction